

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 6 février 2012**  
~~~~~

**AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDIT DE PAIEMENT N°1
RÉSERVES FONCIÈRES**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 6 février 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Christian LASSALVY, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES, M. Michel COUSTOL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Eric PALOC, Monsieur Christian DOUCE, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean Pierre VANLUGGENE, M. Jean-Pierre BOUDES -M. Jean-Marie TARISSE suppléant de M. Maurice DEJEAN, M. Jean BOSCH suppléant de M. Jean-Marcel JOVER, M. Olivier LECOMTE suppléant de Mme Sylvie CONTRERAS, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. Roxanne MARC suppléant de M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Gilles COUGOUREUX suppléant de M. Pascal DELIEUZE

Procurations :

M. Jacky GALABRUN à M. Michel SAINTPIERRE, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés :

M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Robert SIEGEL, Mme Fabienne GALVEZ

Absents :

Mme Florence QUINONERO

Quorum : 23	Présents : 39	Votants : 41	Pour 41 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu les articles L.1612-1, L.2311-3 I et II, R.2311-9 du CGCT,

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 modifiant le code des communes et relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu le Plan Pluriannuel d'Investissement de la Communauté de communes,

Vu le règlement financier et budgétaire de la Communauté de communes,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **de voter** une autorisation de programme d'un montant total de 3 844 820€ pour les acquisitions foncières à vocation économique et habitat,
 - * Réserves foncières à vocation économique : Axe II du Projet de Territoire « Bassin de vie économique dynamique et attractif » / Objectifs : « Avoir un territoire économique dynamique et attractif », « Renforcer l'accueil et le développement des entreprises »
 - o Coût total : 1 716 820€
 - o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault
 - o Financement par subvention (90 000€ pour le bâtiment OTI) et par autofinancement/emprunts
 - o Imputation budgétaire : 21-2111-90
 - * Réserves foncières à vocation Habitat : Axe I du Projet de Territoire « Bassin de vie aménagé harmonieux et équilibré » / Objectifs : « Avoir un territoire moderne, soucieux de l'environnement tout en gardant son identité propre », « Répondre aux nouveaux besoins de logement tout en maîtrisant le développement urbain »
 - o Coût total : 700 000€ (diminution de 200 000€ par rapport à l'AP initiale)
 - o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault
 - o Financement par autofinancement/emprunts
 - o Imputation budgétaire : 21-2111-020
 - * Réserves foncières pour l'Espace multiactivités : Axe III du Projet de Territoire « Bassin de vie quotidienne au service des habitants » / Objectifs : « Rendre des services nouveaux à la population », « Développer de nouveaux équipements de loisirs »



- o Coût total : 1 428 000€
 - o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault
 - o Financement : 430 000€ CG de l'Hérault (contrats 2007/2008), 150 000€ Etat (DDR 2007/2008)
- et 1 048 000€ autofinancement (emprunts)
- o Imputation budgétaire : 1038-2111-90

-de voter les crédits de paiement prévisionnels présentés ci-dessous avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme

Imputation budgétaire	Coût total TTC	CP2010 réalisé	CP2011 réalisé	RAR 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	Recettes	Evolution/AP initiale
21-2111-90	1 716 820	0	566 820	0	550 000	200 000	200 000	200 000	90 000	506 820
21-2111-020	700 000	0	0	0	200 000	150 000	150 000	200 000	0	-200 000
1038-2111-90	1 428 000	0	84 642	0	700 000	415 358	228 000	0	492 000	0
Total	3 844 820	0	651 462	0	1 450 000	765 358	578 000	400 000	582 000	306 820

Transmission au Représentant de l'Etat
 N° 567 le
 Publication le
 Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
 Gignac, le
 Identifiant de l'acte :
 Le Président de la communauté de communes
 Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

